

CR Réunion CODEP 06/05/2021

Invités : tous les membres du CODIR du CODEP79

Présents : Jean-Pierre STEFANATO, Isabelle LARVOIRE, Nathalie MORO, Juan RODRIGUEZ, Mélodie BALDAN, Sylvie TOULOUSE, Lesley AGNEW, Olivier CLUZEAU, Philippe BURGUY

1 - Remplacement du logiciel de gestion des réservations St Lin :

Olivier présentera GRR lors de la prochaine réunion du CoDep 79 le 14 juin à la salle des fêtes de St Lin à 19h. Pour les curieux : <https://grr.devome.com/fr/grr3>

2 - Le 12 mai, formation sur les demandes de mécénat : l'information a été transmise aux clubs

3 - Subvention sortie handisub Roussay :

Le courrier de présentation aux présidents a été diffusé pour information à tous les membres du CoDir et Rodolphe Leliard a apporté les réponses attendues concernant le budget de l'opération :

- l'aide demandée ne concerne que les éventuels participants cadres ou personnes en situation de handicap hors Club APNEE donc issus d'autres club du CoDep
- elle sera accordée sur justificatifs
- elle porte sur la location de matériels, les frais de transport (sur la base de 0,30€/km) et l'accès au plan d'eau
- les participants hors APNEE ont la possibilité d'apporter leur bloc et d'utiliser les facilités fiscales relatives aux frais engagés dans le cadre de l'activité bénévole, seuls les frais engagés seront remboursés
- Il est proposé d'accorder une enveloppe de 500 € à la commission handisub du CoDep sur le même principe que les enveloppes accordées aux autres commissions .

4 - Accueil à St Lin d'une SCA :

- Une structure commerciale agréée FFESSM à visée pro va être créée dans la Vienne en juillet, dans le but de délivrer des qualifications fédérales-
- Combien de plongées par an : estimation de 200 plongées par an.
- La cotisation standard de 250€ pour des clubs hors 79 est compatible avec cette fréquentation (de l'ordre de 1€/plongée). Le CODEP se réserve la possibilité d'adapter ce montant si le nombre de plongées effectives est plus important.
- Cette SCA interviendra en semaine et avec des effectifs réduits, pas de créneaux le we si possible à préciser dans l'accord avec la SCA
- Pour 2021 la cotisation sera réduite au prorata du nombre de mois restants

5 - Convention Deux-Sèvres Nature Environnement :

But : faire du comptage de moules d'eau douce, l'association Deux-Sèvres Environnement peut le faire à partir du bord de rivière mais ne peut pas continuer dès lors qu'il y a de la profondeur, aussi une convention sera signée avec le CODEP79 pour faire un comptage avec eux ; l'opération sera gérée par la commission bio du CODEP.

Des tronçons de rivière sont déjà identifiés. Idée de faire de la photo ou vidéo si la visi est bonne sinon, remontée pour comptage. Le CODEP fournit les plongeurs équipés. Trois sites : le Thouet, la Sèvre, La Belle La sécurité des plongées doit être assurée.

6 - Date de la prochaine réunion CoDep :

En présentiel : 14 juin à la salle des fêtes de St Lin à 19h